

# MÉMENTO DES AIDES ET FINANCEMENTS POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

## 1. LES AIDES PUBLIQUES 2024

### MPR – MaPrimeRénov' : les grands principes

1<sup>re</sup> étape : connaître sa couleur MPR (MaPrimeRénov') définie selon le montant du revenu fiscal de référence et le nombre de personnes vivant dans le logement.

Nombre de personnes	MaPrimeRénov' Bleu <i>Très modestes</i>	MaPrimeRénov' Jaune <i>Modestes</i>	MaPrimeRénov' Violet <i>Intermédiaires</i>	MaPrimeRénov' Rose <i>Supérieurs</i>
1	< 23 541€	< 28 657€	< 40 018€	+ de 40 018€
2	< 34 551€	< 42 058€	< 58 827€	+ de 58 827€
3	< 41 493€	< 50 513€	< 70 382€	+ de 70 382€
4	< 48 447€	< 58 981€	< 82 839€	+ de 82 839€
5	< 55 427€	< 67 473€	< 94 844€	+ de 94 844€
+1	+ 6 970€	+ 8 486€	+ 12 006€	+ 12 006€



Exemple d'une famille de trois personnes, avec un revenu fiscal de référence de 52 000 € :

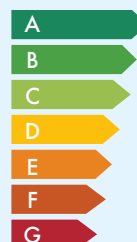
Identifiée  
MaPrimeRénov' Violet

### MPR – MaPrimeRénov' : pour une rénovation de grande ampleur

MaPrimeRénov' est une aide de l'État qui permet de financer des rénovations énergétiques d'ampleur (gain de 2 classes énergétiques minimum avec au moins 2 sortes de travaux d'isolation (murs, plancher, combles...)) dans le cadre d'un parcours accompagné. Elle est accessible aux propriétaires occupants comme bailleurs, quels que soient l'étiquette énergétique du logement et les revenus du ménage.

Taux de prise en charge pour les travaux d'ampleur

Classe	Plafonds des dépenses	MaPrimeRénov' Bleu <i>Très modestes</i>	MaPrimeRénov' Jaune <i>Modestes</i>	MaPrimeRénov' Violet <i>Intermédiaires</i>	MaPrimeRénov' Rose <i>Supérieurs</i>
2 sauts	40 000€ HT	80 %	60 %	45 %	30 %
3 sauts	55 000€ HT			50 %	35 %
4 sauts et +	70 000€ HT				
+ 10% pour une sortie de passoire qui atteint au moins la classe D					
Accompagnement obligatoire à financer : 2 000€		100 %	80 % reste à charge : 400€	40 % reste à charge : 1 200€	20 % reste à charge : 1 600€



Exemple de 2 sauts



## MPR – MaPrimeRénov' par geste :

Selon les travaux ou prestation à réaliser, en fonction de la couleur, le montant de l'aide différera\*.

Taux de prise en charge pour les travaux

	MaPrimeRénov' Bleu <i>Très modestes</i>	MaPrimeRénov' Jaune <i>Modestes</i>	MaPrimeRénov' Violet <i>Intermédiaires</i>	MaPrimeRénov' Rose <i>Supérieurs</i>
Chauffe-eau solaire	4 000€	3 000€	2 000€	0€
Chaudière bois à granulés	10 000€	8 000€	4 000€	0€
Isolation thermique murs	75€/m <sup>2</sup>	60€/m <sup>2</sup>	40€/m <sup>2</sup>	0€
Dépose de cuve fioul	1 200€	800€	400€	0€
Fenêtres	100€/pièce	80€/pièce	40€/pièce	0€
Audit énergétique DPE	500€	400€	300€	0€

\* cumul possible de plusieurs gestes

## MPR – MaPrimeRénov' Copropriété :

L'aide MaPrimeRénov' Copropriété finance 30 % ou 45 % du montant des travaux selon l'ambition de la rénovation énergétique, dans un plafond de 25 000 € par logement :

➔ 30 % pour une rénovation permettant un gain énergétique d'au moins 35 %,

➔ 45 % pour une rénovation permettant un gain énergétique d'au moins 50 %.

En complément, il existe un bonus de 10 % en cas de sortie du statut de passoire énergétique (les immeubles classés F ou G qui atteignent au moins la classe D après travaux) et des primes individuelles pour les copropriétaires aux ressources modestes.

## 2. NOUVEAU PRÊT

### Prêt avance rénovation à taux zéro

MaPrimeRénov' Bleu  
*Très modestes*

MaPrimeRénov' Jaune  
*Modestes*

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, il existe un Prêt avance rénovation à taux zéro (ou « PAR + ») pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Sont éligibles les logements construits depuis au moins deux ans et occupés à titre de résidence principale par l'emprunteur.

Ce prêt est sans intérêts pendant les 10 premières années de l'emprunt et soumis à conditions de ressources. Son montant maximal est de 50 000 euros.

A partir de la 11<sup>e</sup> année, seuls les intérêts sont à payer chaque mois. Le capital sera intégralement remboursé lors de la vente ou de la transmission par succession. Il ne s'adresse qu'aux propriétaires occupants.

D'autres types de prêts existent : EcoPTZ (prêt à taux 0) et autres prêts proposés par différentes banques.

## 3. LES AIDES PRIVÉES

### CEE : Certificat d'économie d'énergie

Il s'agit du principe « pollueur / payeur »

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière dite Certificat d'économie d'énergie (CEE) proposée par les fournisseurs d'énergie.

Plus d'informations : [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr)

